

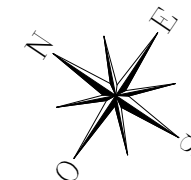
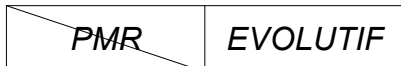
**HALL B1**  
**APPARTEMENT DE 2 PIECES**  
N° B1 101 au 10ème étage

ENTREE	2.55 m <sup>2</sup>
SEJOUR/CUISINE	24.60 m <sup>2</sup>
CHAMBRE	13.49 m <sup>2</sup>
SALLE D'EAU	4.69 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE HABITABLE</b>	<b>45.33 m<sup>2</sup></b>
BALCON	3.22 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXE</b>	<b>48.55 m<sup>2</sup></b>

**LEGENDE**

AP	allège pleine		sèche-serviette
SE	store extérieur		radiateur
GC	garde corps	R	réfrigérateur
	soffite/faux plafond	LV	lave vaisselle
ETEL	esp tech elec du logt	LL	lave linge
PL	placard	C	cuisson
TRI	tri sélectif	-----	retombée de poutre

Conformément à la réglementation, ce plan est :



Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. La forme des jardins (pente, talus etc.) n'est pas toujours représentée ou l'est à titre indicatif. La végétation éventuellement représentée n'est pas contractuelle.

fenêtre      porte fenêtre      fenêtre fixe

Indice - Mars 2023

Echelle :

**be**  
baumschlager eberle  
architekten